

VILLE DE BRUXELLES
Département Urbanisme
PLAN ET AUTORISATIONS
Madame J. NEIRINGS
Centre Administratif
Boulevard Anspach, 6
1000 BRUXELLES

V/Réf : E-037J/04
N/Réf. : AVL/CC/BXL-2.1798/s.358
Annexe : /

Bruxelles, le

Madame,

Objet : BRUXELLES. Rue Joseph II, 24. Pose d'une enseigne.

En réponse à votre lettre du 27 octobre sous référence, réceptionnée le 4 novembre 2004, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance qu'en sa séance du 17 novembre 2004, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis un avis favorable.

La demande porte sur le placement, au-dessous d'une plus grande enseigne déjà existante, d'une petite enseigne additionnelle destinée à signaler la présence d'un distributeur d'argent liquide.

En raison des dimensions réduites de cette enseigne et de son très faible impact visuel sur les biens classés environnants (sis aux n°s 18 et 20 de la même rue), la Commission souscrit à la présente demande.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

J. DEGRYSE
Président

C.c. : A.A.T.L. – D.M.S.; A.A.T.L. – D.U.